



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2019

2^{ème} partie

Orientations budgétaires et perspectives pour la Ville

Les orientations budgétaires 2019 pour Mantes-la-Ville

Les orientations retenues découlent du contexte mouvant décrit en partie 1 et des choix et objectifs politiques suivants :

- Stabilité des taux d'imposition,
- Stabilité de la majeure partie des tarifs municipaux,
- Maintien de l'investissement pour le développement de la ville.

A. La section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

a) Produits de la fiscalité

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de 3 paramètres :

- Les taux,
- La variation physique des bases (plus ou moins de locaux),
- La revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives.

➤ Les taux

En application des engagements politiques pris, les prévisions se basent sur des taux toujours inchangés.

➤ La variation physique des bases

Les prévisions de livraison de programmes immobiliers permettent d'envisager une augmentation des bases physiques. Toutefois, il convient d'être prudent compte tenu des réformes à venir.

➤ La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Le mode de calcul du coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives a connu plusieurs modifications ces dernières années. Jusqu'en 2016, le coefficient de revalorisation des bases fiscales correspondait à la prévision d'inflation française présentée dans le PLF. En 2017 le gouvernement a retenu l'inflation constatée en octobre, soit 0,4% (ou 1,004).

L'article 99 de la LFi 2017 (article 1518 du CGI) a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

Ce taux d'inflation est donc désormais calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Ainsi, après 1,2% en 2018, le coefficient qui sera appliqué en 2019 s'élèvera à 1,022, soit une augmentation des bases de 2,2%.

Par prudence, le taux d'augmentation des bases dans la présentation de l'évolution des recettes fiscales ci-dessous a été fixé à 1% pour les années 2020 à 2022.

Evolution des recettes fiscales 2017-2022

Exercices	BP 2018	CA prev 2018	BP 2019	BP2020	BP 2021	BP 2022
Fiscalité directe	9 443 614	9 441 920	9 636 608	9 732 974	9 830 304	9 928 607
Variation		0,0%	2,2%	1,0%	1,0%	1,0%

➤ Taux fiscaux 2019 et prévisions de produits

Bases	Bases prévisionnelles 2018	Bases réelles 2018	Prévisions 2019
TH	24 607 000	24 489 346	25 028 112
% d'évolution + 2,2%			
TF	23 451 000	23 483 149	23 999 778
% d'évolution + 2,2%			
TFNB	22 300	23 274	23 786
% d'évolution + 2,2%			
Taux	Taux 2017	Taux 2018	Proposition de taux 2019
TH	18,43%	18,43%	18,43%
TF	20,88%	20,88%	20,88%
TFNB	53,70%	53,70%	53,70%
Produits des contributions directes	BP 2018	Estimé CA 2018	BP 2019
TF	4 535 070	4 513 810	4 612 681
TH	4 896 569	4 897 826	5 011 154
TFNB	11 975	12 498	12 773
Rôles supplémentaires		17 786	
Total	9 443 614	9 441 920	9 636 608

b) hypothèses portant sur les dotations et participations perçues en 2019

o **Dotation forfaitaire** **-35K€**

Elle est la principale dotation de l'Etat versée aux communes. Ses modalités ne sont pas modifiées en 2019.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variable totale 2019/2023
Dotation forfaitaire	2 054 933	2 019 747	1 964 972	1 912 739	1 859 536	1 805 364	-10,61%
dotation forfaitaire n-1	2 114 998	2 054 933	2 019 747	1 964 972	1 912 739	1 859 536	-9,51%
évolution population		729	-17 688	-13 828	-13 819	-13 809	-1 994,24%
écrêtement	-60 065	-35 915	-37 087	-38 405	-39 384	-40 363	12,38%

o **Dotation de solidarité urbaine (DSU)** **+72K€**

La DSU est la plus importante des trois dotations de péréquation. Elle est destinée à aider les communes de plus de 5 000 habitants

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variable totale 2019/2023
Dotation de solidarité urbaine	1 819 916	1 892 572	1 958 116	2 020 381	2 080 915	2 140 061	13,08%
hors abondement	1 740 183	1 819 916	1 892 572	1 958 116	2 020 381	2 080 915	14,34%
abondement	79 733	72 656	65 544	62 265	60 534	59 146	-18,59%

○ **Fonds de solidarité des communes d'Ile de France (FSRIF)**  **+21K€**

Les écarts de richesse entre les communes franciliennes étant plus élevés que ceux des autres régions, le FSRIF est un fonds spécifique assurant une redistribution entre les communes de la région d'Ile-de-France par prélèvement sur les communes les plus favorisées au profit des communes les plus défavorisées.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variable totale 2019/2023
Solde FSRIF	1 664 150	1 685 196	1 606 000	1 534 366	1 444 627	1 357 708	-19,43%
FSRIF n-1	1 505 011	1 664 150	1 685 196	1 606 000	1 534 366	1 444 627	
Abondement	159 139	21 046	-79 196	-71 634	-89 739	-86 919	-19,43%

- **FDPTP:**  (-14,7%) variable d'ajustement de l'enveloppe normée du bloc communal

↳ Estimation: -92K€

- **DCRTP:**  (-1,7%) variable d'ajustement de l'enveloppe normée du bloc communal

↳ Estimation: -3K€

Baisse globale compensée de 37K€ en 2019

○ Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

Le FPIC assure une redistribution entre les ensembles intercommunaux selon leur richesse fiscale. Le fonds est d'abord calculé au niveau d'un groupement de communes et ensuite réparti entre celui-ci et ses communes membres. Les résultats présentés tiennent compte d'une répartition de droit commun.

Attribution : **inéligible**

La CU GPSEO ne répondant pas au critère d'éligibilité, elle ne bénéficie pas de ce fonds (tout comme la commune).

Contribution : **non contributrice** La commune n'est pas prélevée en raison de son éligibilité à la DSU. La CU GPSEO supporte l'exonération communale.

c) Les produits des domaines, services et de gestion

Ces produits ont été impactés par des décisions gouvernementales (retour à la semaine de 4 jours) mais aussi des évolutions du patrimoine de la ville (loyers)

Exercices	BP 2018	CA prev 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Produits des services en k€	1 265 620	1 404 006	1 280 807	1 296 177	1 311 731	1 327 472
Variation		10,93%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%

2. Dépenses de fonctionnement

Les données sont bien entendu estimatives en fonction des éléments connus à ce jour, et d'hypothèses d'évolution de dépenses.

a) Masse salariale

1. Données générales

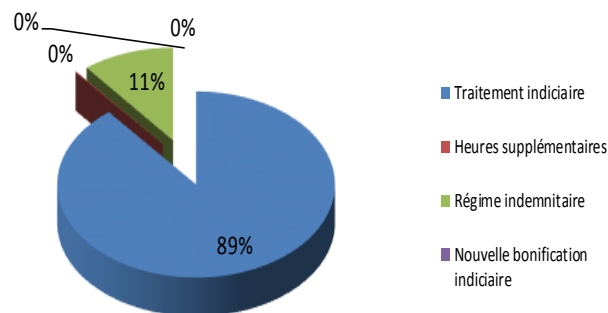
L'organigramme de la commune de Mantes-la-Ville est organisé autour de 5 pôles : Direction générale, Aménagement et services techniques, Education, Vie Sociale, Ressources.

Au 31 décembre 2018, 348 agents composaient l'effectif des agents communaux de la ville, répartis comme suit :

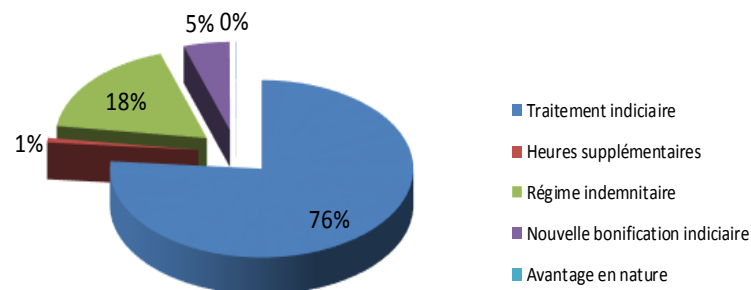
Titulaires	Contractuels
241	107

Hommes	Femmes
95	253

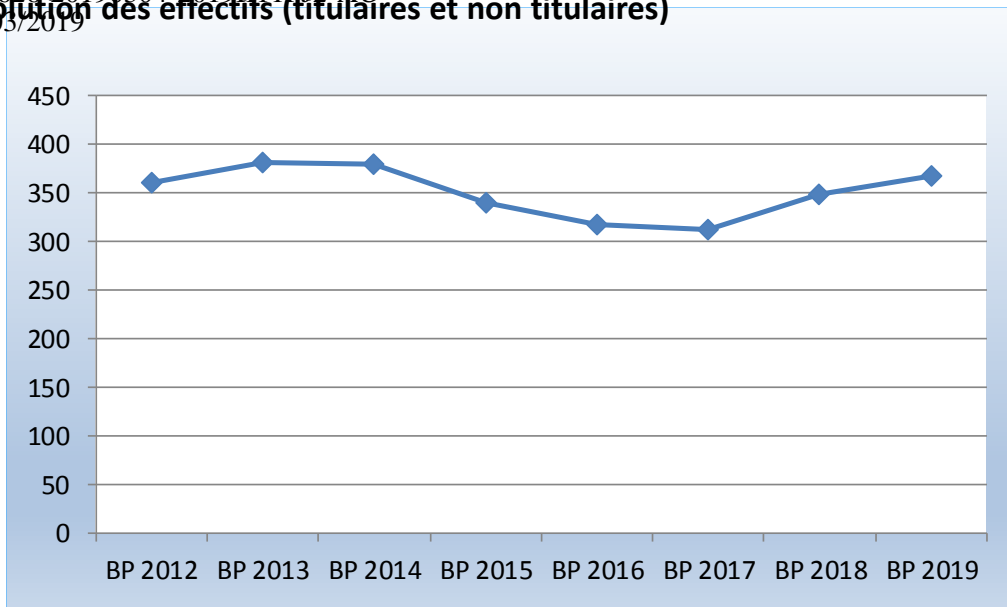
Éléments de rémunération non titulaires



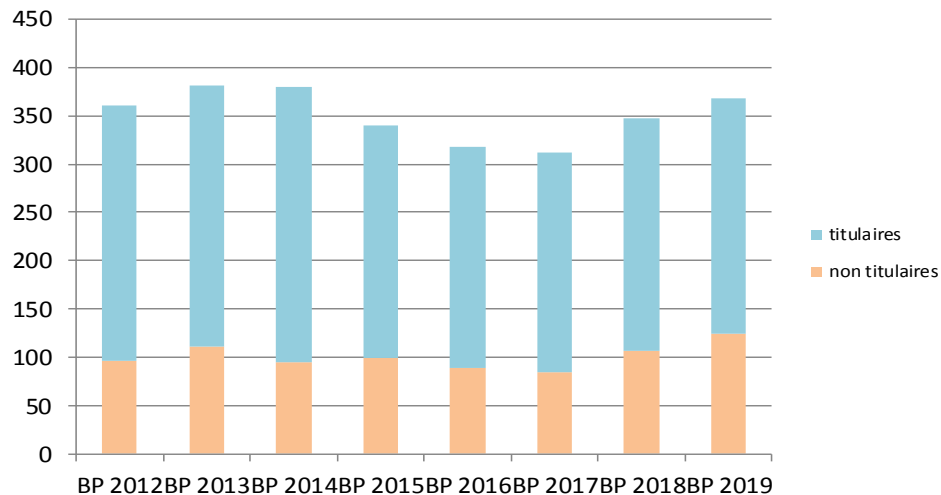
Éléments de rémunération titulaires



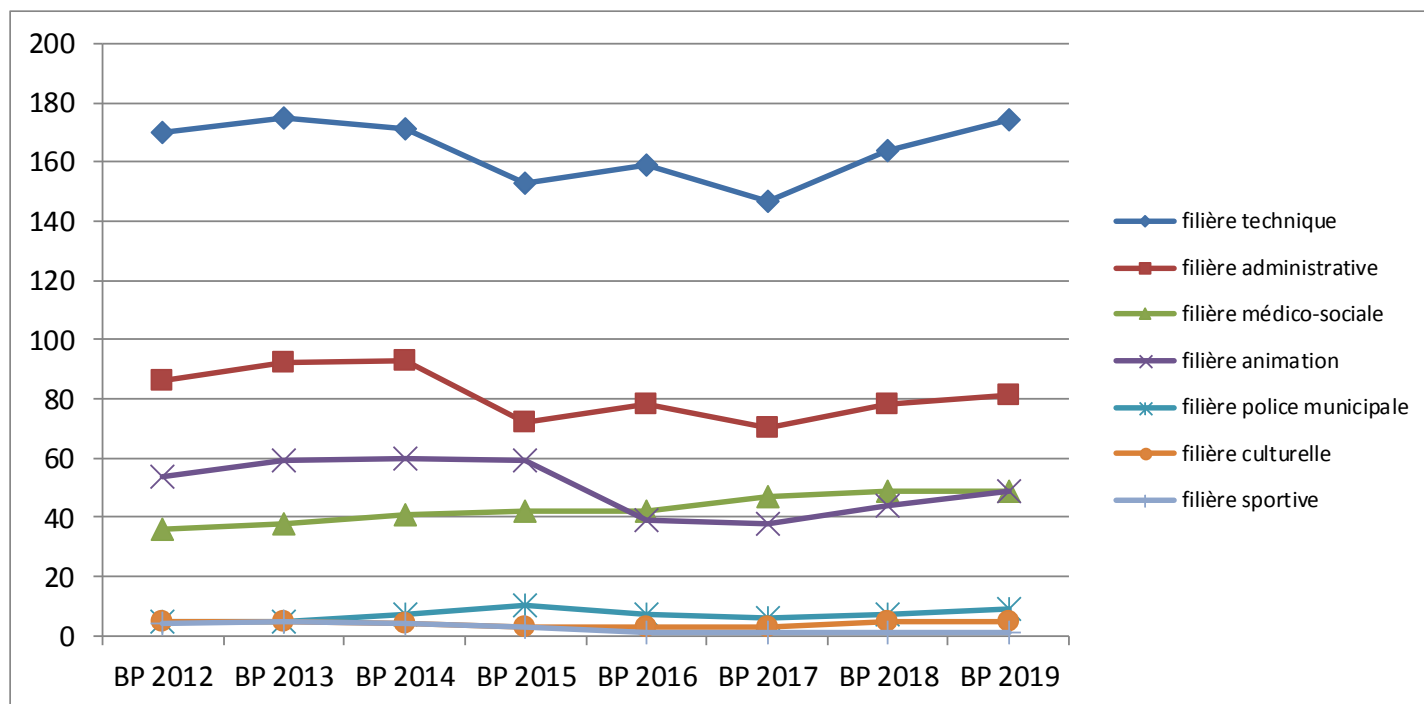
Evolution des effectifs (titulaires et non titulaires)



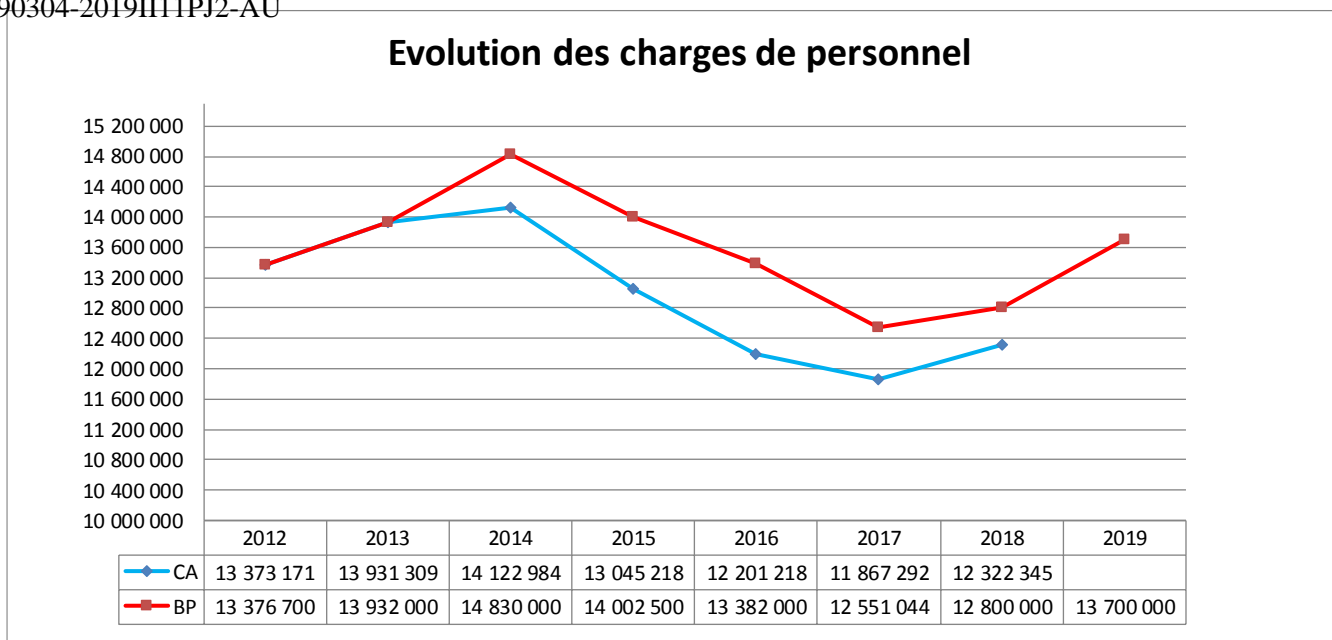
Evolution des effectifs titulaires / non titulaires



➤ Effectif par filière



BP 2018	BP 2019
164	174
78	81
49	49
44	49
7	9
5	5
1	1
348	368



2. Eléments prévisionnels 2019 :

- Embauche de 20 personnes (3 filière administrative, 10 filière technique, 2 police municipale et 5 animations)
- Glissement vieillesse technicité (avancement, promotion),

Exercices	BP 2018	CA prev 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Masse salariale	12 800 000	12 322 345	13 700 000	13 932 900	14 141 894	14 354 022
Variation		-3,73%	7,03%	1,70%	1,50%	1,50%

b) Charges à caractère général

L'objectif global d'évolution se cale sur la préconisation de l'Etat, à savoir 1,2%.

Exercices	BP 2018	CA prev 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	5 884 119	6 205 835	5 954 728	6 026 185	6 098 499	6 171 681
Variation		5,47%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%

c) Autres dépenses de fonctionnement

Les subventions aux associations devraient rester stables.

La subvention au budget du CCAS reste également stable.

d) Objectif global d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement⁵

L'objectif global d'évolution se cale sur la préconisation de l'Etat, à savoir 1,2%.

Exercices	BP 2018	CA prev 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	20 562 955	20 205 739	20 809 710	21 059 427	21 312 140	21 567 886
Variation		-1,74%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%

⁵ Article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018

B. La section d'investissement

1. Les projets 2019 et projets en cours

Bâtiments

- Groupe scolaire Brochant de Villiers,
- Ad'AP,
- MSP-CVS A. Serre,
- Poste de police municipale,
- Renouvellement du matériel informatique et de téléphonie,
- Locaux associatifs de la Vaucouleurs,
- Réhabilitation du GECI,
- Rentrée scolaire 2019.

Voirie

- Vidéo-protection phase 2,
- Remplacement pylônes stade Bergeal,
- Voirie et éclairage public.

Listes des engagements pluriannuels

OPERATION		Nature	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
OPERATIONS	AP/CP								
AAP201601	Ad'ap	AMO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		MOE-OPC							
		Travaux	12 468,00 €	177 165,11 €	512 432,61 €	928 205,33 €	1 204 981,00 €	196 533,95 €	3 019 318,00 €
		Total	12 468,00 €	177 165,11 €	512 432,61 €	928 205,33 €	1 204 981,00 €	196 533,95 €	3 031 786,00 €
AAP201602	MSP-CVS A.Serre	AMO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 844,35 €	0,00 €	0,00 €	
		MOE-OPC							
		Travaux	0,00 €	28 629,97 €	37 751,96 €	980 780,44 €	0,00 €	0,00 €	1 047 162,37 €
		Total	0,00 €	28 629,97 €	37 751,96 €	1 062 624,79 €	0,00 €	0,00 €	1 129 006,72 €
AAP201701	Mise en sécurité Les Brouets	AMO	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
		MOE-OPC							
		Travaux	0,00 €	171 330,36 €	1 315 472,49 €	6 830,72 €	0,00 €		1 493 633,57 €
		Total	0,00 €	171 330,36 €	1 315 472,49 €	6 830,72 €	0,00 €		1 493 633,57 €
AAP201702	Ecole primaire Brochant de Villiers	Programmiste	0,00 €	6 240,00 €	55 642,80 €	804 920,00 €	7 227 339,73 €	3 981 086,67 €	12 075 229,20 €
		Concours							
		MOE-OPC							
		CT							
		CSPS							
		Travaux							
		Total							
TOTAL GENERAL				383 365,44 €	1 921 299,86 €	2 802 580,84 €	8 432 320,73 €	4 177 620,62 €	17 717 187,49 €

2. Les autres dépenses d'investissement 2019

- Remboursement du capital de la dette

3. Les recettes d'investissement 2019

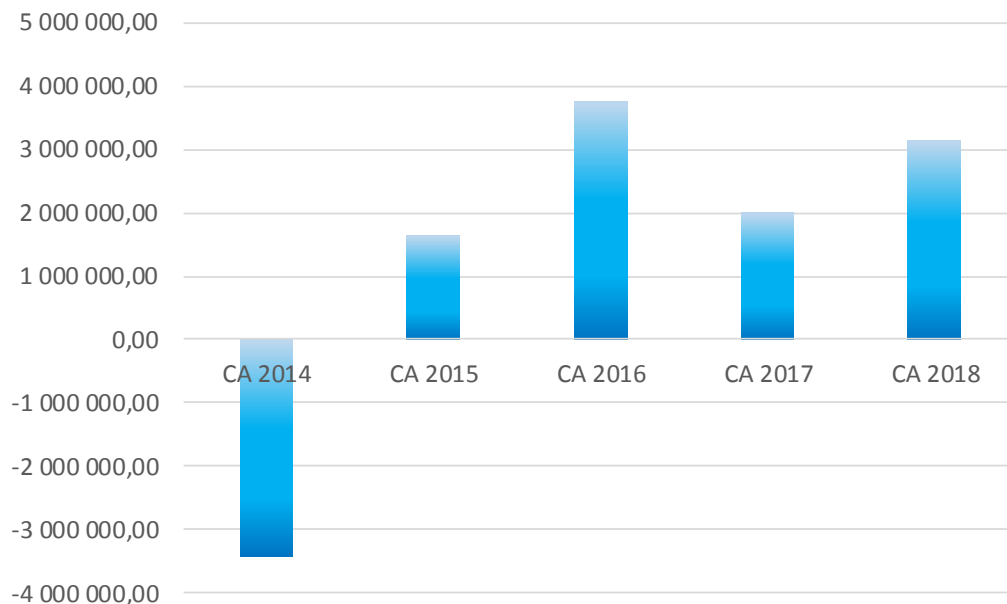
- Essentiellement FCTVA
- Autofinancement
- Non inscription mais recherche de subventions:
 - CAFY
 - Dotation de soutien à l'investissement
 - Départemental Equipement 2017-2019



Recours à l'emprunt pour les projets

4. Le besoin de financement

Le besoin ou la capacité de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal au solde des dépenses d'investissement hors dette par rapport aux recettes d'investissement (hors emprunt) réalisées au cours de l'exercice. Si ce solde est négatif, on parle de besoin de financement devant être couvert par l'emprunt et à l'inverse, s'il est positif il s'agit d'une capacité de financement affectée au remboursement anticipé de la dette ou au fond de roulement.



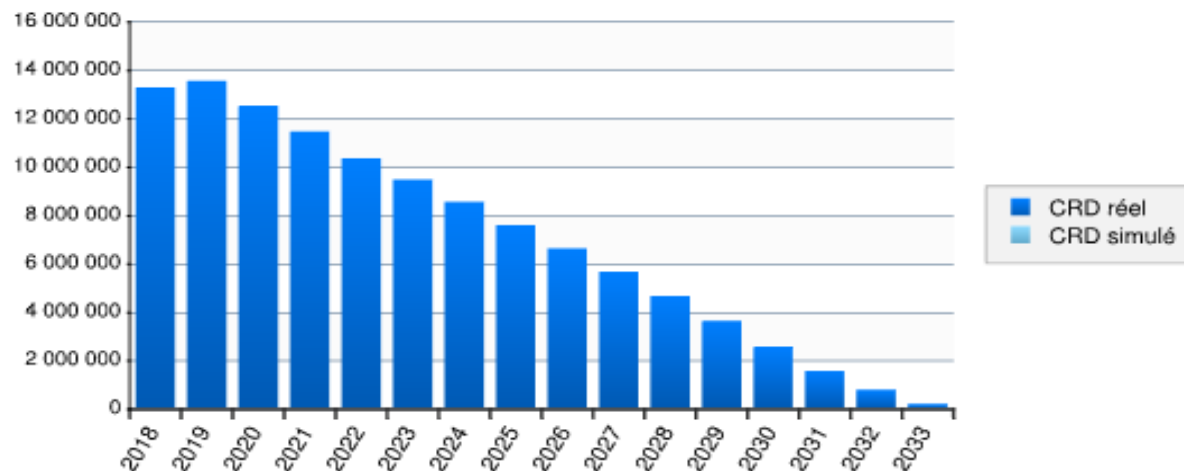
3. La dette

1. Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2019

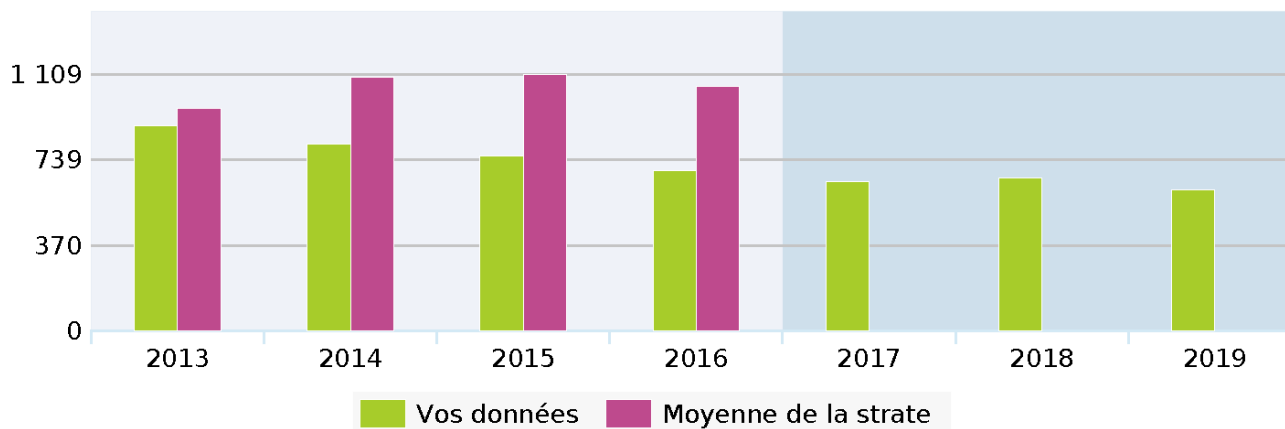
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 515 424.71 €	3,82 %	12 ans et 4 mois	6 ans et 10 mois	11

2. Profil d'extinction de la dette

Evolution du CRD



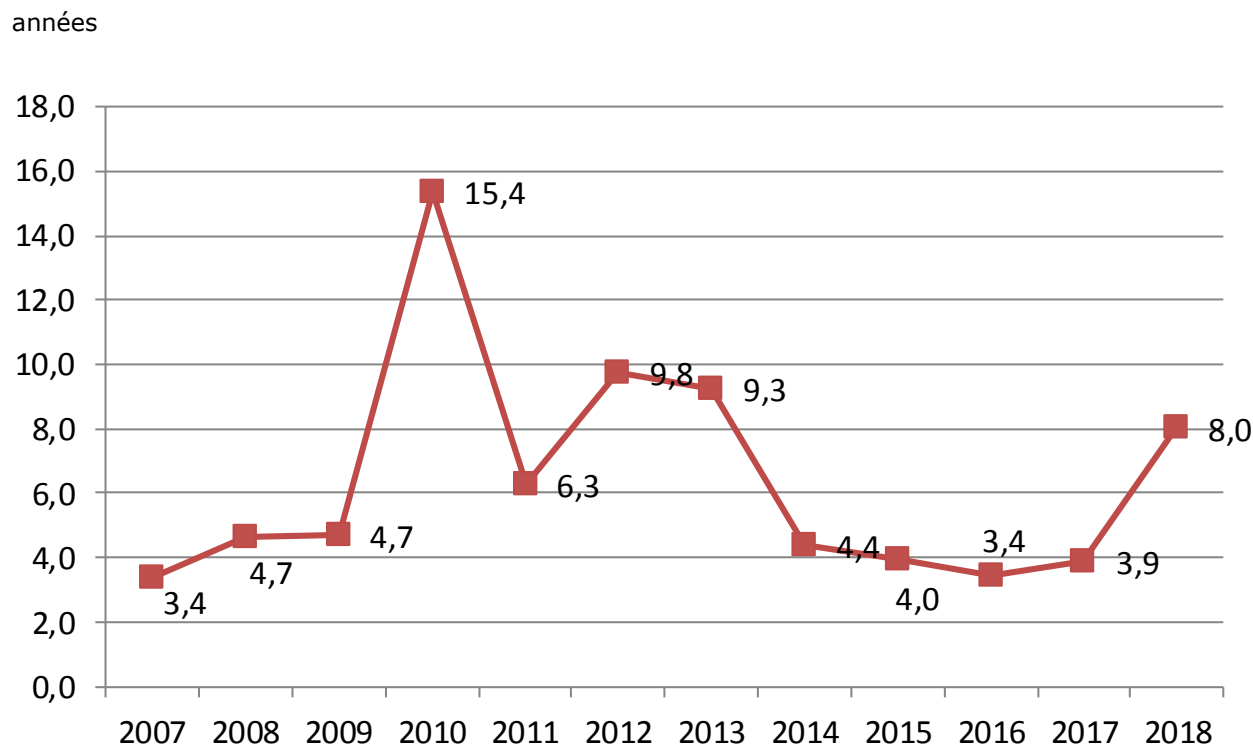
3. Encours de dette en euros / habitant



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mantes-la-Ville	886€	810€	756€	694€	647€	661€	611€
Moyenne de la strate	964€	1 000€	1 109€	1 058€			

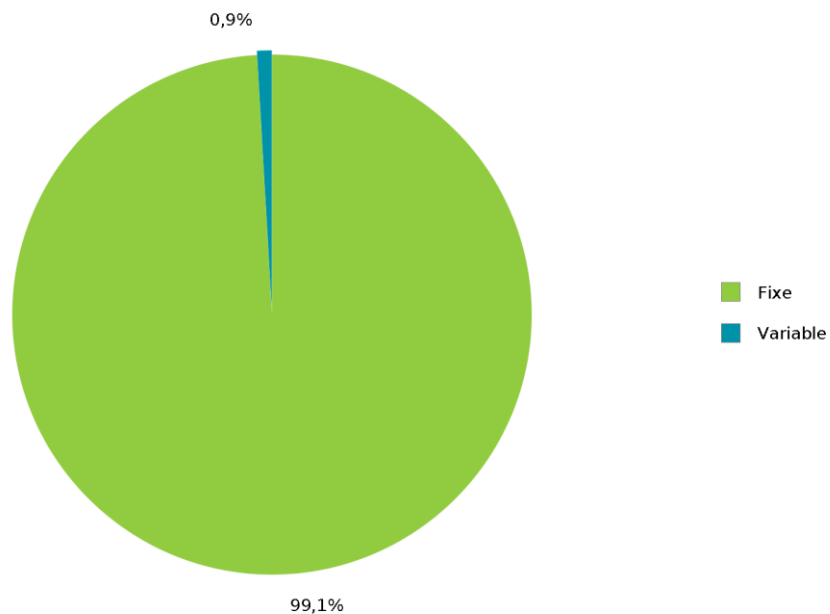
4. Ratio de désendettement (en années)

Ce ratio vise à mesurer le nombre d'années nécessaire pour désendetter la ville si la capacité d'autofinancement brute étaient entièrement affectée au remboursement de la dette. Il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, ce qui est le cas de la ville puisque pour 2019 la capacité de désendettement de Mantes-la-Ville est de 8 ans.

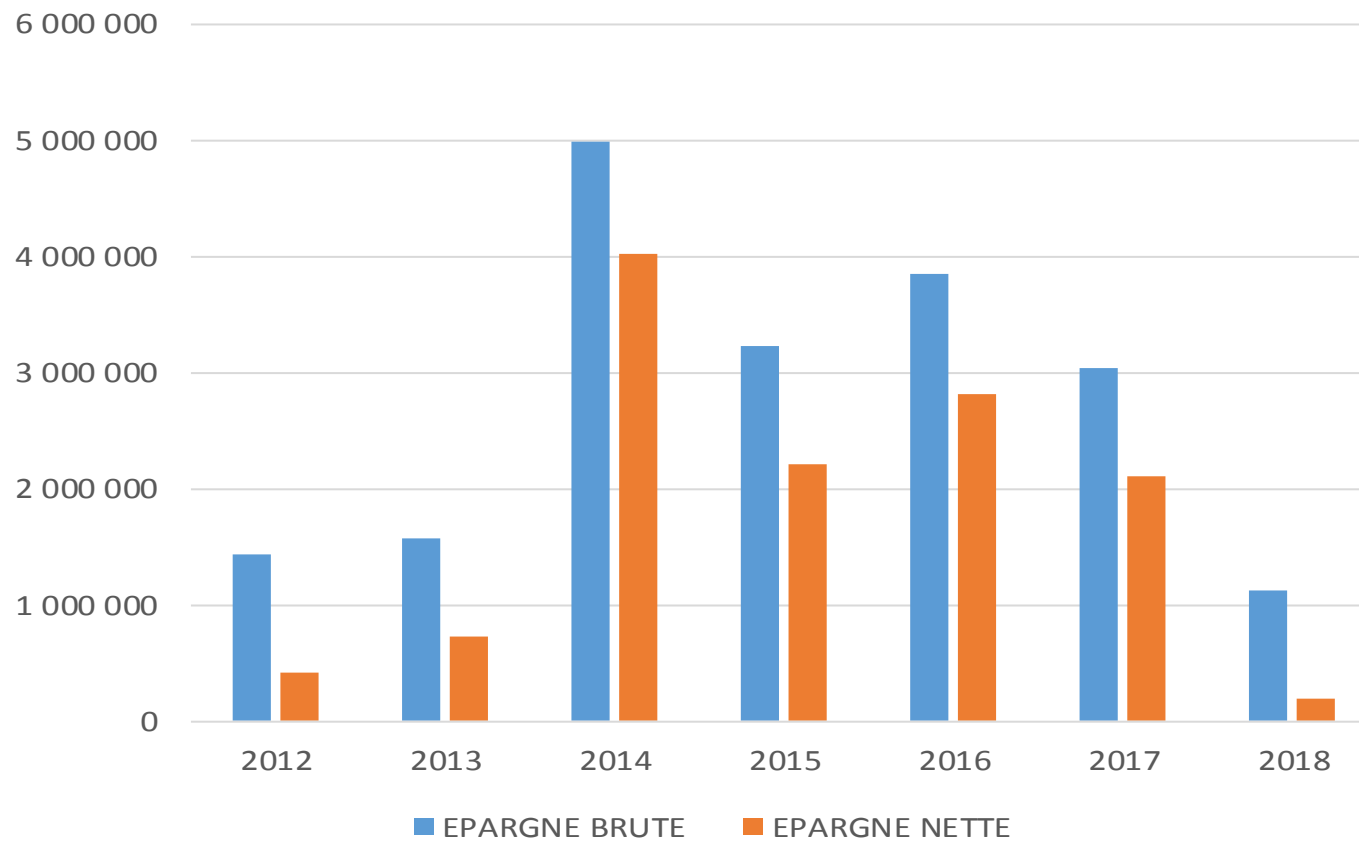


5. Dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	13 390 948.01 €	99,08 %	3,85 %
Variable	124 476.70 €	0,92 %	0,00 %
Ensemble des risques	13 515 424.71 €	100,00 %	3,82 %



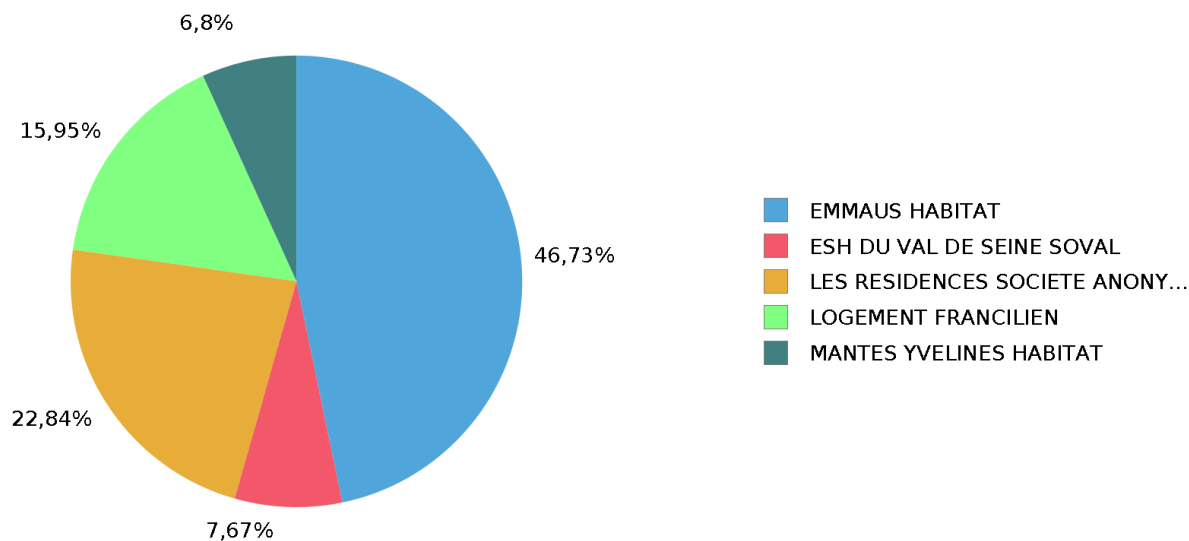
D. L'épargne brute et l'épargne nette



E. La dette garantie

- Le volume de l'encours garanti par la commune s'élève au 1^{er} janvier 2019 à 9.154.232,40 € au bénéfice de 5 bailleurs sociaux.
- Les 14 prêts garantis par la commune sont tous contractualisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Répartition par bénéficiaire



Emprunteur	Nombre de prêts garantis	Montant total garanti
Emmaüs Habitat	4	4.278.190,39 €
BATIGERE ILE DE France *	1	702.355,96 €
LES RESIDENCES	4	2.090.986,74 €
MANTES EN YVELINES HABITAT	1	622.343,66 €
LOGEMENT FRANCILIEN	4	1.460.355,65 €
TOTAL	14	9.154.232,40 €

* Les garanties acceptées par la commune en 2018 pour le compte de Batigère Ile de France ne commenceront à courir qu'à compter de 2021 pour l'emprunt d'un montant de 1.005.000€ et qu'à compter de 2038 pour l'emprunt d'un montant de 1.330.000€.